



Le Puy, 13 octobre 2011

DELEGATION FO- DGFIP

Chez le Directeur Départemental :

« Ça ira mieux demain... »

Une délégation de la section départementale FO Finances Publiques 43 composée de Chantal BONELLO, Jean Pierre COFFY, Robert GAGNE et Jean Claude RANC, a été reçue le 30 septembre 2011 par M.QUINTIN, directeur départemental, et Mme CROIZIER, chef du pôle transverse, pour évoquer la situation de plus en plus insupportable dans laquelle se trouvent les personnels des deux filières sous l'effet conjugué de la RGPP, de son cortège de suppressions d'emploi et de la remise en cause des missions.

L'état des services

La délégation a tout d'abord insisté sur le harcèlement des collègues écrasés par les tâches et la réduction permanente des emplois, et sans cesse invités au respect impérieux des sacro-saints objectifs. FO DGFIP a relevé que le transfert des messages de la DG par la DDFIP 43 à l'ensemble des services, sans aucun tri, sans aucune digestion préalable, pouvait représenter aux yeux de la direction départementale un excellent plan de communication.

Dans les faits, cette politique n'aboutit qu'à l'engorgement des messageries des personnels, notamment des chefs de service qui passent une partie de leur temps à faire eux-mêmes le tri. En bref, trop d'information tue l'information. Parfois même, les services reçoivent des notes dont le contenu est contradictoire, par exemple celles concernant le recensement des communes ayant contracté des emprunts structurés ou « toxiques ».

Tout cela montre que notre administration ne fonctionne pas très bien et que la RGPP, si elle supprime les emplois, ne supprime pas les redondances, bien au contraire.

La délégation a demandé que la direction revienne aux bonnes pratiques d'autrefois, c'est-à-dire que les circulaires soient diffusées aux seuls services intéressés et accompagnées d'une synthèse préparée par les services de direction concernés.

La direction a reconnu qu'il y avait des couacs dans la transmission de l'information, que cela était imputable à la « jeunesse » de la direction départementale et que la situation ne pouvait qu'aller en s'améliorant. Elle propose deux « pistes de progrès » :

- *Le Directeur Général considère que la centrale produit trop de circulaires, la plupart trop compliquées et qu'il faut simplifier dans ce domaine.*
- *Au niveau local, le dispositif en vigueur dans la filière fiscale reste appliqué : diffusion rapide, puis note d'accompagnement ; dans la filière gestion publique, c'est le chef du pôle qui détermine la diffusion des circulaires de la DG.*

Dans les deux filières, un message demandant leur mise en attente pourra les accompagner dans l'hypothèse où une note de synthèse s'avère nécessaire.

La délégation a pris acte de ces bonnes intentions mais a fait état de ses doutes sur la réactivité dont se targue la direction départementale. En témoigne l'exemple du démarrage de la campagne de déclaration de l'ISF alors que le service de la Fiscalité Immobilière n'avait pas reçu d'instruction officielle relative à la réforme de cet impôt. En l'absence de directive les agents ont du chercher par eux-mêmes les instructions dans le portail.

Autre exemple : la formation sur la TVA immobilière, suite à la profonde réforme de cette taxe début 2010, est depuis longtemps annoncée, mais pas encore mise en place !

Conclusion : surabondance d'information ici, totale absence là, sont le signe manifeste de la dégradation du fonctionnement des services à tous les niveaux.

La direction s'est voulue là encore rassurante : elle nous a annoncé la mise en place de cette formation pour le dernier trimestre de l'année. Selon elle, les problèmes rencontrés ne sont pas dus seulement à la RGPP et aux suppressions d'emplois, mais également à des problèmes d'organisation.

Mais c'est bien sûr ! Et on n'y avait pas pensé!

La délégation a objecté que l'accroissement du malaise et du mécontentement profond des personnels sur leurs conditions de travail est la traduction des difficultés dans lesquelles se débat l'ensemble des services des deux filières :

- Ainsi, alors que la situation des trésoreries est catastrophique, sous l'effet conjugué de la RGPP et des outils informatiques lourds et inachevés, le chef du pôle gestion publique explique froidement aux comptables de la filière que, comme les emplois n'existent pas, il faut faire des choix et que, donc, les aides en renfort devraient se concentrer sur les postes comptables à enjeux du département, soit trois ou quatre trésoreries. Les autres n'auraient que leurs yeux pour pleurer...

Force Ouvrière juge ces propos inacceptables et a rappelé que la raison d'être de la filière gestion publique s'appuyait sur l'existence d'un réseau de proximité, à l'écoute des élus communaux, dans le respect du principe de séparation ordonnateur-comptable.

- De même, la délégation a souligné la nette augmentation de la fréquentation des contribuables aux guichets des SIP et des trésoreries mixtes, qui engendre un alourdissement de la tâche des agents chargés de la réception du public et la saturation de l'accueil téléphonique des SIP. Les résultats ne se sont pas fait attendre : lassés d'attendre ou de ne pouvoir joindre les services des SIP, les contribuables se retournent sur les trésoreries de proximité qui croulent à leur tour sous les réclamations.
- La délégation a également insisté sur les difficultés sans nombre qui assaillent les SIE : l'adaptation aux « réformes » menées au pas de charge sans préparation, le remboursement chaotique des crédits de TVA par CHORUS, le recours à de multiples applications informatiques sans lien entre elles qui imposent la répétition des saisies de données, etc. La délégation a évoqué les inquiétudes des collègues sur l'avenir du service de l'Enregistrement, compte-tenu du retard auquel ils sont confrontés du fait de l'insuffisance de moyens dont ce service dispose.

Concernant la filière Gestion Publique, la direction considère que l'on a gardé l'essentiel des missions dans le cadre de la fusion, mais que l'existence de 22 trésoreries, dont un certain nombre ont deux agents et moins, est très pénalisant (sic !).

La direction, tout en nous assurant qu'elle n'a pas de lettre de mission, prépare clairement un plan de restructuration du réseau départemental des trésoreries qui visera non seulement les plus petits postes, mais également les postes jugés trop proches les uns des autres.

La direction s'est dite par ailleurs satisfaite globalement du fonctionnement des SIP et considère qu'il faut se livrer à des ajustements pour améliorer la réception du public (les « ajustés » apprécieront !).

Concernant les SIE et le Service de l'Enregistrement, le directeur n'a pas nié les problèmes, puisqu'il a rencontré les collègues du PUY ce mois de septembre. Pour autant, il n'a apporté aucune réponse aux questions posées, si ce n'est pour indiquer qu'il ne possédait aucune information sur l'avenir du Service de l'Enregistrement.

Bref, si ça ne va pas mieux, ce sera peut-être moins pire...

Les moyens de fonctionnement

La délégation a demandé à la direction si elle comptait répondre un jour aux requêtes formulées par un certain nombre de trésoreries en matière de moyens matériels, remplacement de calculatrices et plus particulièrement l'amélioration ou le remplacement d'installations téléphoniques obsolètes.

Bien que les demandes sur ce dernier point aient été formulées il y a des années, les directions successives, côté gestion publique, ont botté en touche, en se réfugiant derrière le coût de l'opération. .

La direction actuelle s'est engagée à étudier la faisabilité pour la trésorerie du PUY ST JEAN... dans le courant du 1^{er} trimestre 2012 !

La délégation a alors demandé s'il restait des crédits à dépenser sur la maigre enveloppe 2011 qui vient d'être une fois encore rectifiée à la baisse par le plan d'austérité annoncé par le Premier Ministre à la fin du mois de septembre, et s'ils seraient suffisants pour honorer les dépenses courantes, notamment les frais de déplacements des agents amenés à se déplacer dans le cadre des formations ou de leurs missions.

La direction a reconnu que les restitutions du progiciel CHORUS n'étaient pas rapides et ne donnaient pas une grande lisibilité sur l'état de consommation des crédits puisque le service Budget Logistique ne reçoit plus les factures, mais qu'enfin, elle parvenait à s'y retrouver, en tenant compte des engagements de dépenses (bons de commandes, etc.).

Elle a par ailleurs informé la délégation qu'elle devrait remplacer avant le 1^{er} janvier 2013 la flotte des 6 véhicules de la DDFIP 43 qui ont tous plus de 5 ans et sont, aux yeux de la LOLF, considérés comme des véhicules amortis et donc coûteux, quel que soit leur état réel. **Les conserver au-delà du 31 décembre 2012 imposerait le paiement d'une pénalité de 10 000€ par véhicule à l'Etat !!!**

Conséquence : les véhicules seront vendus par le Service des Domaines et remplacés par des véhicules neufs. **C'est ce qu'ils appellent un plan de résorption des déficits publics ?!**

Que l'on se rassure : notre direction ne fera l'acquisition que de 4 véhicules, 2 utilitaires, 2 servant au transport des personnels. Un premier achat devrait se faire cette fin d'exercice (1 utilitaire), les 3 autres dans l'année 2012.

En réalité, tout ceci n'est pas rassurant. Dans un contexte de plan d'austérité renforcée qui resserre dangereusement les budgets des administrations de l'Etat, dans lesquels les directions ont gratté depuis longtemps les fonds de tiroirs, les personnels ne peuvent qu'être très inquiets. Quel poste de dépense va-t-il être sacrifié pour trouver le financement de ces acquisitions : des locations immobilières, des commandes de fournitures, les crédits pour frais de déplacement ou les crédits de chauffage?

La délégation a également demandé, dans le but de leur faciliter leurs recherches, que les comptables de la filière gestion publique puissent avoir tous accès à Full Internet, à l'instar des chefs de service de la filière fiscale. La direction fera remonter la demande en centrale.

**LE 20 OCTOBRE 2011
AUX ELECTIONS DE VOS REPRESENTANTS
EN CAP ET EN CT :**

**POUR FAIRE ABOUTIR
VOS LÉGITIMES REVENDICATIONS
VOTEZ
*POUR LES CANDIDATS F.O.-DGFIP***



BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Rober GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Chantal BONELLO, HDF du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu